

DA 044 – 26.05

CRÉDIT DE CHF 240'000.00 TTC POUR L'ACHAT DE MACHINES ET D'ENGINS D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES DES SPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

1. Introduction

Le Service des sports (SSP) et le Service de l'environnement urbain (SEU) ont, notamment, pour missions de mettre à disposition des habitants de la Ville de Vernier des équipements, des infrastructures et des espaces verts de qualité, entretenus et sûrs.

Pour ce faire, le remplacement ou l'acquisition de machines et de matériel pour l'entretien de ces espaces est primordial.

2. SSP

2.1. Machines et engins d'entretien

Les terrains de football synthétiques de la Ville de Vernier sont utilisés au maximum de leurs possibilités et nous devons prendre toutes les dispositions nécessaires au prolongement leur durée de vie.

L'entretien d'un gazon artificiel est fondamental pour des raisons d'esthétique, de sécurité, de performance et de longévité.

Actuellement, le SSP ne possède pas d'outil spécifiquement destiné au nettoyage des terrains synthétiques et les collaborateurs utilisent des engins non adaptés (tracteurs et système de récupération manuelle).

L'acquisition, de deux brosses passives RSKB1000 pour les stades de Vernier et d'Aïre ainsi qu'un outil de nettoyage par friction « Turf Chief » pour le stade d'Aïre, serait essentielle pour prolonger leur longévité et une qualité optimale des terrains. Il est à noter que le stade de Vernier est déjà équipé d'un outil de nettoyage par friction et que celui-ci ne peut être mutualisé vu son usage quotidien.

Les brosses passives permettent d'augmenter le cycle de vie d'un terrain de 3 à 5 ans. Pour exemple, le terrain d'Aïre a été utilisé après 8 ans d'exploitation et les coûts de réfection d'un terrain s'élèvent à environ CHF 800'000.00.

Un entretien quotidien avec ces machines spécialisées permettrait de nettoyer en profondeur et de ramasser les micros-débris qui s'accumulent sur la surface synthétique. De plus, ce type de machine nous aiderait à lever les fibres de gazon, ce qui améliorerait la surface de jeu.

Spécialement conçu pour une utilisation sur les surfaces de football, le système n'utilise rien de plus que le frottement et le mouvement vers l'avant. L'outil est remorqué sur le terrain et le tapis agite les débris sur ou sous la surface. Ces débris sont ensuite collectés par les réservoirs en polyuréthane.

Cette technologie exclusive garantit un nettoyage optimal tout en préservant les qualités de nos terrains.

2.2. Tondeuses frontales

A ce jour, nos deux tondeuses frontales sont hors service et ne sont plus fonctionnelles.

La première tondeuse, mise en service en 2004, n'est plus fonctionnelle à cause de sa vétusté et à la pénurie de certaines pièces de remplacement, rendant les réparations de plus en plus complexes et coûteuses.

Chaque année, lors des contrôles, les ateliers du SEU ont été contraints d'improviser des solutions afin de maintenir cette tondeuse en état de fonctionnement. Cependant, nous sommes arrivés au bout de nos possibilités de la réparer.

Cet équipement est essentiel pour l'entretien des 10'000 m² de terrains autour de la piscine du Lignon, ainsi que pour les espaces du stade et des terrains du tennis d'Aire. Durant la saison estivale, le bon fonctionnement de cette tondeuse est particulièrement crucial, notamment pour la piscine, qui exige une tonte quotidienne.

Cet achat doit impérativement être réalisé au plus vite, dès lors que la saison estivale débute au mois de mai 2026. Actuellement, nous ne disposons d'aucune solution de substitution au SSP.

La seconde tondeuse, affectée au stade de Vernier, est actuellement hors service, à la suite d'un choc ayant endommagé la turbine d'aspiration, et n'est plus réparable. Cet équipement est nécessaire afin de permettre l'entretien régulier des abords des terrains de football, essentiel pour garantir des conditions d'utilisation optimales, tant pour les usagers que pour la préservation des surfaces. A toutes fins utiles, nous précisons que cet outil pourra également être mutualisé avec le SEU en charge de l'entretien des espaces verts.

3. SEU

3.1. Broyeuse

Actuellement, les espaces verts sont en possession d'une grande broyeuse très utile au dépôt pour les gros diamètres de branches mais qui n'est pas du tout pratique à déplacer. Seulement deux de nos véhicules peuvent la tracter et ces véhicules sont également utilisés pour l'arrosage. L'idée est d'acquérir une broyeuse d'une taille adaptée aux travaux que nous effectuons, de sorte à pouvoir la tracter avec tous nos véhicules et de pouvoir broyer nos déchets de taille, directement sur place et au moment des travaux. Cette pratique a pour avantage de rendre les matériaux au sol directement à l'endroit de la taille et par conséquent de nourrir le sol et les arbres ou arbustes taillés. De plus, nous économiserons beaucoup en frais d'évacuation et de traitement de ces déchets verts.

3.2. Broyeur à agrégats

Certains lieux comme les parcs à chiens ne sont pas tondues comme les autres parcelles, elles nécessitent ce qu'on appelle un broyeur à fléau, les lames tournent verticalement et non horizontalement, comme une tondeuse classique, de sorte à broyer les déjections canines en même temps que l'herbe. Cette pratique permet de nourrir le sol et d'éviter que le terrain soit miné par des déjections de toute part. En plus de cette utilisation, ce type de broyeur nous permet de traiter les zones denses remplies de ronces, par exemple, ce qu'une tondeuse ordinaire ne peut effectuer.

Notre dernier broyeur à agrégats a rendu l'âme et le broyeur actuellement en notre possession est bien moins efficace, moins puissant et s'apparente plus à une tondeuse classique plus puissante qu'à un broyeur.

3.3. Diverses machines

Nous sommes actuellement en possession de deux souffleuses, deux taille-haies et de deux débroussailluses. Au vu du nombre d'années d'exploitation (de plus de 10 ans de moyenne) et de la récurrence d'utilisation, ces machines n'ont plus la fiabilité demandée et il n'y a plus de pièces détachées disponibles pour les réparer.

De plus, ces machines sont alimentées par des batteries achetées en 2015 et qui ont une durée de vie limitée en heures de charge et d'utilisation. Les batteries actuelles sont épuisées et ne tiennent plus les temps de charge nécessaires au besoin d'une journée de travail.

Pour des raisons environnementales et de désagrément sonore, nous souhaitons également remplacer une de nos tondeuses à essence, exploitée dans nos cimetières, par une tondeuse électrique.

4. Coûts

Machine d'entretien :

Libellé	Montant CHF
Diverses machines SSP et SEU	70'000.00
Montant total TTC	70'000.00

Tondeuse frontale :

Libellé	Montant CHF
2 tondeuses	105'000.00
Equipements divers	65'000.00
Montant final TTC	170'000.00

Le montant total de la demande de crédit s'élève à CHF 240'000.00 TTC et sera dépensé durant l'année 2026.

5. Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à la présente délibération administrative.

Nature	Désignation	Coût annuel
33	Amortissements du patrimoine administratif	30'000.00
34	Charges financières	2'400.00
	TOTAL	32'400.00

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 18 mai 2026

DA 044 – 26.05

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

TONDEUSES FRONTALE

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de renouveler diverses machines et engins d'entretien pour les services des sports et de l'environnement urbain ;

vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 240'000.00 TTC destiné à l'achat de machines et engins d'entretien pour les services des sports et de l'environnement urbain ;
- 2 de comptabiliser la dépense de CHF 240'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense prévue de CHF 240'000.00 relative aux machines et engins d'entretien au moyen de 8 annuités, sous la rubrique no 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

